

L'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre
L'honorable Patty Hajdu, ministre de la Santé
L'honorable François-Philippe Champagne, ministre des Affaires étrangères

12 juin 2020

Chère vice-première ministre et chers ministres,

OBJET : Financement du dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 de l'OMS

Nous vous adressons ce courrier en prévision du Sommet mondial des donateurs organisé par la Commission européenne et Global Citizen le 27 juin 2020. Le sommet « L'objectif mondial : Unis pour notre avenir » vise à stimuler la collaboration internationale et à rassembler les ressources nécessaires à la production, l'achat et la distribution de vaccins, de traitements et de tests pour lutter contre la COVID-19, en finançant le dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (ACT-A) de l'OMS.

Il va de soi que la pandémie actuelle ne pourra pas prendre fin tant qu'un vaccin efficace n'aura pas été mis au point et rendu accessible à tous, sans discrimination, peu importe leur origine, leur identité et leurs capacités financières. D'ici là, un dépistage précoce et généralisé ainsi qu'un traitement équitable pour tous ceux qui en ont besoin sont essentiels pour limiter la propagation de la pandémie et sauver des vies.

Amnistie internationale appelle donc le Canada à prendre un engagement ambitieux lors du sommet afin de garantir un financement adéquat du dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19. Toute promesse de ce type doit être accompagnée d'un engagement à faire en sorte que les outils de diagnostic, les traitements et les vaccins soient universellement disponibles et accessibles à toutes les personnes sans discrimination, au sein du même pays et entre les pays. Dans cette optique, nous encourageons les gouvernements à rejoindre le groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP) grâce auquel le brevet de tout outil efficace serait versé au Medicines Patent Pool, qui accorderait ensuite des sous-licences aux fabricants de génériques.

Parallèlement, la pandémie a mis en évidence les innombrables inégalités structurelles qui existent dans notre communauté mondiale. L'analyse des contrecoups de la COVID-19 dans certains pays nous a montré que les Noirs, les Asiatiques et les autres groupes ethniques non blancs représentent le pourcentage le plus élevé des personnes à risque et que les groupes marginalisés et ceux dont les identités se recoupent sont particulièrement à risque. En outre, les itinérants, les personnes déplacées, en prison ou dans des centres de détention pour immigrés, vivant dans des logements inadéquats ou des camps de réfugiés, et travaillant dans des milieux surpeuplés et insalubres, sont souvent plus susceptibles d'être infectés par le virus.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans les [dix principes directeurs](#) d'Amnistie internationale Canada pour la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19 et dans [d'autres documents et déclarations](#), nous demandons au gouvernement canadien de veiller à ce que toutes les personnes puissent avoir accès à

National Office:

312 Laurier Avenue East, Ottawa, ON K1N 1H9
Tel: (613) 744-7667 Fax: (613) 746-2411
info@amnesty.ca

Toronto Office:

1992 Yonge Street, 3rd floor, Toronto ON M4S 1Z7
Tel: (416) 363-9933 Fax: (416) 363-3103
toronto@amnesty.ca

Vancouver Office:

Suite 430, 319 West Pender, Vancouver, BC V6B 1T3
Tel: (604) 294-5160 Fax: (604) 294-5130
vancouver@amnesty.ca

l'ensemble de leurs droits fondamentaux : les droits à la santé, au logement et à un niveau de vie adéquat, notamment en fournissant un soutien financier ciblé aux personnes qui en ont besoin dans le pays et en apportant une aide internationale aux autres pays qui n'ont peut-être pas les ressources nécessaires pour garantir ces droits. Ce soutien devrait être transformateur, en soutenant une reprise juste qui ne contribue pas à un nouveau réchauffement climatique, et devrait véritablement viser à ne laisser personne derrière; au contraire, il devrait leur permettre de rattraper pleinement leur retard.

De plus, les promesses et le versement des fonds doivent s'accompagner d'une transparence totale, de la source de l'argent à sa destination. Les entreprises privées qui reçoivent des fonds publics doivent être tenues de s'engager à rendre disponible et équitable tout dispositif qu'elles ont développé et ne doivent pas être autorisées à fixer le prix ou à distribuer des outils d'une manière discriminatoire ou qui entrave le droit à la santé, à l'échelle nationale ou internationale.

Amnistie internationale appelle plus précisément tous les gouvernements à :

- Analyser les lacunes actuelles dans le financement des trois piliers du dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et à prendre des engagements financiers ambitieux lors du sommet des donateurs du 27 juin pour aider à combler ces lacunes ou prendre des engagements politiques concrets et mesurables qui contribueront à un accès universel et équitable aux [vaccins / traitements / outils] dans les meilleurs délais;
- Veiller à ce que toute promesse de contribution ne soit pas réaffectée à partir d'autres lignes budgétaires qui soutiennent la réalisation des droits de la personne, dans un pays ou pour d'autres pays, notamment les budgets d'aide internationale;
- Travailler avec d'autres gouvernements pour élaborer un plan entièrement chiffré pour mettre fin à la pandémie et pour évaluer tout déficit de financement sur une base continue en vue de prendre d'autres engagements, au besoin;
- Améliorer les exigences de transparence et mettre en place de solides mesures de lutte contre la corruption, afin que les bénéficiaires puissent être tenus responsables de l'argent qu'ils reçoivent;
- Inclure des dispositions spécifiques dans les accords avec les entreprises privées recevant un financement par le biais du dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, afin de garantir que les produits de santé qui en résultent soient accessibles, abordables et ouverts à tous et à intégrer ces dispositions dans tout engagement commercial préalable qui serait élaboré. Les entreprises devraient être tenues de fournir des informations transparentes sur les coûts réels qu'elles subissent en matière de développement et de production;
- Approuver le dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez discuter de l'une des questions soulevées ci-dessus, et nous nous réjouissons de connaître la décision du gouvernement canadien concernant le Sommet des donateurs du 27 juin.

Cordialement,

[signature]

Alex Neve
Secrétaire générale
Amnesty International Canada
(bureau anglais)

[signature]

France-Isabelle Langlois
Directrice générale
Amnistie internationale Canada francophone